

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2019

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

**L'an deux mil dix-neuf,**

**Le 23 juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2019

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Absents excusés** : Céline LE CERF, Jean-Michel DRAPEAU

**Pouvoirs** : Céline LE CERF à Jean-Marc DUPONT ; Jean-Michel DRAPEAU à Marc MEO

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

En début de séance, une minute de silence est observée en hommage à Eric LAUPIN, conseiller municipal décédé le 19 juin dernier.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des remerciements de la famille d'Eric.

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 14 juin 2019, il est donc approuvé à l'unanimité.

### 1 – Renégociation des prêts communaux contractés auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprunt de 280 000 € contracté en 2006 pour financer les travaux du cœur de village et l'emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour financer la construction de la Mairie. Ces emprunts arriveront à terme respectivement en 2036 et 2031.

Il donne connaissance au Conseil Municipal de l'offre de compactage des 2 emprunts présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est (siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR).

Les caractéristiques de l'emprunt compacté sont :

Objet : GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Montant du capital emprunté : 368 771.35 €

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt : 0.89 %

Frais de dossier : 300 €

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- approuve le regroupement des prêts référencés ci-dessus sous un seul et même contrat.
- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 368 771.35 €.
- accepte les caractéristiques et modalités financières proposées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est

## 2 – Emprunt pour les travaux de rénovation de la Cure

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est préférable de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de rénovation de la Cure. Il présente l'offre de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est (siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR). Les caractéristiques de cet emprunt sont :

Objet : Financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 100 000 €

Durée d'amortissement : 240 mois

Taux d'intérêt : 0.97 %

Frais de dossier : 100 €

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux de rénovation de la Cure.

- accepte les caractéristiques de cet emprunt citées ci-dessus.

- dit que les crédits seront affectés au compte 1641 du budget communal,

Autorise le Maire à signer le contrat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est et à effectuer l'ensemble des opérations prévues à ce contrat.

## 3 – Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales dont Monsieur Eric LAUPIN faisait partie. Les Commissions PLU et VOIRIE ET TRAVAUX sont donc modifiées. Aucune autre modification n'est portée au tableau des commissions communales qui se présente désormais comme suit :

COMMISSION	MEMBRES
EAU ET ASSAINISSEMENT	Roland VALLA Julien BOIS Marc MEO Isabelle MORLOTTI Hugues ROSSET
VOIRIE ET TRAVAUX	Roland VALLA Marc MEO Hugues ROSSET Isabelle MORLOTTI Julien BOIS
INTERNET ANIMATION ET COMMUNICATION	Isabelle MORLOTTI Virginie CORDONNIER Céline LE CERF
SCOLAIRE PERISCOLAIRE JEUNESSE ET SPORT CULTURE	Virginie CORDONNIER Isabelle MORLOTTI Julien BOIS Marc MEO Jean-Michel DRAPEAU

COMITE DES FETES	Céline LE CERF Marc MEO Julien BOIS
FINANCES	Isabelle MORLOTTI Jean-Michel DRAPEAU Céline LE CERF
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Julien BOIS Isabelle MORLOTTI Jean-Michel DRAPEAU
AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE	Jean-Michel DRAPEAU Marc MEO Julien BOIS Isabelle MORLOTTI
PLU	Isabelle MORLOTTI Roland VALLA Céline LE CERF Virginie CORDONNIER Marc MEO
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Jean-Michel DRAPEAU Marc MEO Roland VALLA Isabelle MORLOTTI Céline LE CERF
ACTION SOCIALE	Virginie CORDONNIER (Vice-Présidente) Céline LE CERF Roland VALLA Marc MEO Nicole FAURE Alexandra MEO Marie-Françoise SONZOGNI

#### 4 - Nomination d'un nouveau référent « Ambroisie »

Un nouveau délégué Ambroisie doit être désigné, afin de remplacer Monsieur Eric LAUPIN. Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, désigne Monsieur Marc MEO comme nouveau référent « Ambroisie » et charge Monsieur le Maire d'en informer les services de l'Agence Régionale de Santé.

#### 5 - Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le nombre d'heures hebdomadaires de deux postes pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le nombre d'heures pour ces emplois étant inadapté. Le poste d'agent polyvalent à 17 heures par semaine devra passer à 18 heures par semaine. Le poste de surveillant de garderie à 9 h par semaine devra passer à 8 h par semaine. Il convient également de fusionner le poste d'agent d'entretien de la Mairie avec le poste d'agent d'entretien de l'école. Ces 2 postes, respectivement à 6 heures et 11 heures par semaine deviendraient un poste unique à 17 heures par semaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour modifier le tableau des emplois de la Commune au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1er septembre 2019 :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
<b>Service administratif</b>			
secrétaire de mairie <2000 hab	1	35 h 00 mn	adjoints administratifs
<b>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
<b>Service technique</b>			
Agent polyvalent	1	17 h 30 mn	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	18 h	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	4 h 30 mn	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	17 h	adjoints techniques
<b>Service animation</b>			
Surveillant de garderie	1	8 h	adjoints d'animation
Surveillant de garderie animateur	1	9 h	adjoints d'animation
<b>Service école</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	20.20 h	ATSEM

#### 6 - Demande de subvention de l'amicale des sapeurs pompiers de CULOZ

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de subvention reçue de l'Amicale des Pompiers de CULOZ qui cherche à financer son projet de Village de Noël (quatrième édition). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention d'un montant de 800 euros.

#### 7 - Présentation du rapport annuel d'activités 2018 du service TRIMAX

Monsieur le Maire rappelle que le rapport TRIMAX (ramassage des déchets ménagers) de l'année 2018 adopté par les membres du conseil communautaire de Bugey Sud, le 20 juin 2019, doit faire l'objet d'une présentation auprès des Conseils Municipaux des Communes membres de l'intercommunalité. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le dit rapport. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Le document est mis à la disposition du public, en Mairie.

#### Questions diverses

1) **Litige STEP** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de recours auprès des Sociétés EPTEAU, FONTAINE TP et RECTIMO INDUSTRIE, suite aux malfaçons constatées sur la station d'épuration. En vertu du jugement rendu par le Tribunal Administratif de LYON, en date du 16 mai 2019, les Sociétés FONTAINE et EPTEAU ont été condamnées à versées solidairement la somme de 67 200 euros à la Commune de BEON. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de se prononcer pour accepter le chèque de 10 752 €, correspondant à la quote-part due par l'Entreprise EPTEAU. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) **Subventions accordées** : Monsieur le Maire informe les conseillers des remerciements des Associations Restos du Cœur et Docteur Clown pour les subventions accordées par la Commune lors du vote du budget 2019.

3) **Participation citoyenne** : Isabelle MORLOTTI demande si la procédure de mise en place a avancé. Monsieur le Maire va relancer la gendarmerie.

4) **SME** : la vente du terrain Zone des fours entre SME et la CCBS est actée. Céline LE CERF a demandé en Conseil Communautaire qu'une clause soit ajoutée dans l'acte de vente pour interdire l'installation d'une plateforme bois. Monsieur PIDOUX s'est engagé sur ce sujet en Commission Economique de la Communauté de Communes Bugey Sud, à laquelle ont assisté Mesdames Céline LE CERF et Isabelle MORLOTTI. Cette dernière doit contacter Maître FRIGIERE, l'Avocat Urbaniste Conseil de la Municipalité, pour confirmation des possibilités de recours.

5) **Départ en retraite de l'agent Danielle CALLET** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le pot de départ en retraite de l'ATSEM Madame Danielle CALLET aura lieu le 6 septembre.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

